

## SMMAG : retour du Département de l'Isère et statuts rénovés

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, porte l'ambition collective de développer et promouvoir harmonieusement les mobilités durables à l'échelle de son bassin, notamment au regard des flux pendulaires de déplacement.

Pleinement engagé dans une démarche de coopération entre ses membres et les intercommunalités voisines, et fort d'un comité syndical renouvelé, le SMMAG s'appuie sur un projet territorial, au service du quotidien des habitants, de la déserte et de l'accessibilité de la région grenobloise et pour le devenir de ce grand territoire confronté à la congestion routière et aux nuisances associées (pollution de l'air, bruit etc).

Les structures membres du SMMAG et le Département de l'Isère souhaitent instaurer durablement une relation de confiance sur les enjeux de mobilité. Cette nouvelle dynamique, issue de la majorité de ses membres, a naturellement créé les conditions d'un dialogue rénové et de qualité avec le Département de l'Isère.

A l'aune de ces nouvelles perspectives, et pour jouer tout son rôle en faveur des mobilités sur l'Aire grenobloise, le Département de l'Isère, dans le respect des compétences conférées par la loi, a ainsi décidé d'adhérer aux nouveaux statuts du SMMAG.

Le Département de l'Isère devient à présent membre du Syndicat au titre des compétences obligatoires et de la compétence facultative « mobilités partagées, actives et intermodalités ». En ce sens, il disposera, notamment, de nouvelles modalités de représentation et de contribution financière. Le comité syndical du SMMAG du 11 mars prochain aura à se prononcer en ce sens au sujet d'un protocole d'accord et d'une convention partenariale de mobilité avec le Département, outre la modification statutaire proposée.

Concrètement, le retour du Département se traduit entre autre par son implication au sein du SMMAG concernant la réalisation d'aires de covoiturages et pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans le cadre des « mobilités partagées et intermodalités », et par le renforcement des infrastructures cyclables dans le cadre des « mobilités actives ».

En ce sens, le Département de l'Isère apportera son concours financier. D'abord par une contribution forfaitaire annuelle à hauteur de 4 349 382 € pour le budget du SMMAG. Ensuite par une participation au remboursement de la dette à hauteur de 15 750 000 € par an, jusqu'en 2025. Enfin, dans le cadre des investissements du SMMAG relatifs aux mobilités partagées, actives et en matière d'intermodalité estimés à hauteur de de 48 000 000 €, le Département viendra financer de nombreux projets pré identifiés, tels que ceux du P+R Mauvernay situé dans le Pays Voironnais, du PEM La Batie dans le Grésivaudan ou encore du PEM de Domène situé sur le territoire métropolitain\*. Il contribuera alors à hauteur du tiers du reste à charge pour le SMMAG, y compris s'agissant des projets cyclables, et des PEM éligibles aux participations de partenaires extérieurs. Les aménagements en matière de de covoiturage seront quant à eux subventionnés selon les critères départementaux d'accompagnement financier en vigueur lors de l'engagement du projet.

Soucieux de répondre aux besoins des habitants, les nouveaux statuts du SMMAG permettent, de surcroît, d'ouvrir des pistes de réflexions supplémentaires telles que les offres de mobilités touristiques. Il s'agira ici d'un travail prospectif qui permettra notamment de faciliter et maîtriser la fréquentation des sites.

Le retour du Département de l'Isère, dans une relation de confiance et sur un positionnement renouvelé, trace en outre de nouvelles perspectives de rapprochement territorial, par une répartition équilibrée de la gouvernance du SMMAG entre ses membres et le renforcement d'une mobilité « à la carte » ouverte aux besoins de chacun. Il conforte le souhait du SMMAG de travailler en étroite collaboration avec intercommunalités dont les bassins de vies sont orientés vers son périmètre et qui désirent s'inscrire dans cette démarche collective.

Le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

Sylvain LAVAL

Le Président du Département de l'Isère

Jean-Pierre BARBIER

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole

Christophe FERRARI

Le Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan

Henri BAILE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Bruno CATTIN

\* Liste des projets pré identifiés

TOTAL PPI 2021>2025 (en K€ TTC)		
SMMAG		
PROJET	TERRITOIRE	TOTAL par poste 2022>2029 (en K€ TTC)
<b>PEM</b>		<b>34 555</b>
Gare Goncelin	Grésivaudan	3 790
Gare Pontcharra	Grésivaudan	170
Gare Brignoud	Grésivaudan	220
La Batie	Grésivaudan	2 900
PEM La Poya	Métropole	11 000
PEM Charmeyran	Métropole	10 000
PEM Grand Place	Métropole	3 000
PEM Domène	Métropole	3 000
Réaumont-Saint Cassien	Voironnais	475
PEM 2nde génération (Tullins, Rives, Moirans...)	Voironnais	
<b>P+R et aires de covoiturage</b>		<b>7 270</b>
Parking La Buisserie	Grésivaudan	850
Parking Champ Près Froges	Grésivaudan	440
P+R Engenières Sassenage	Métropole	160
Points d'arrêts covoiturage	Métropole	1 500
IRVE parkings relais	Métropole	1 000
P+R Bièvre Dauphine	Voironnais	300
P+R Mauvermay	Voironnais	1 520
P+R Ile Rose	Voironnais	1 200
P+R Arsenal	Voironnais	200
Points d'arrêts covoiturage	Voironnais	100
<b>Infrastructures cycles</b>		<b>6 300</b>
Traversée Crolles/Brignoud	Grésivaudan	5 750
Traversée Tencin/La Terrasse	Grésivaudan	550
Traversée Le Touvet/Goncelin	Grésivaudan	à définir suite étude 2021
Piste cyclable secteur La Batie/Grande Ile	Grésivaudan	à définir suite étude 2021
<b>Total</b>		<b>48 125</b>